

## DÉCLARATION CONJOINTE DES PARLEMENTS DU SUD

Les présidents, les vice-présidents et les représentants des Parlements du Sud de l'Union européenne et de la rive sud de la Méditerranée se sont réunis à Lanzarote, du 26 au 28 janvier 2025, dans le cadre de la Présidence espagnole de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (APUpM).

Cette rencontre découle d'une décision prise à la réunion des parlements du Sud de l'Union européenne qui s'est tenue en marge de la dernière Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne, qui a eu lieu à Palma du 21 au 23 avril 2024, qui a réuni les Parlements de Chypre, de France, de Grèce, d'Italie, de Malte, d'Espagne, du Portugal et le Parlement européen.

L'objectif de cette conférence était d'aborder les défis spécifiques posés par les mouvements migratoires entre les pays d'origine, de transit et de destination les plus touchés, intégrant ainsi à la réunion d'autres pays du sud de l'Europe et de la rive sud de la Méditerranée, qui ont signé les principaux accords de coopération migratoire, ainsi que les présidents des cinq commissions de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée. Ces derniers ont présenté leur rapport sur la situation des flux migratoires entre les deux rives de la Méditerranée.

La session principale de la Conférence a été consacrée aux voies migratoires de la Méditerranée centrale, orientale et occidentale et de l'Atlantique. A l'issue des débats, les considérations suivantes ont été adoptées :

*Réaffirmant* notre engagement commun à renforcer la *coopération* entre les deux rives de la Méditerranée, notamment en ce qui concerne la gestion des flux migratoires, et dans un esprit de solidarité et de respect des droits de l'homme ;

*Reconnaissant* que la coopération en matière de migration est un phénomène qui comporte à la fois un *défi commun* et des possibilités de développement partagées et qui, par conséquent, exige un maximum d'attention et d'investissement politique de la part de nos gouvernements respectifs et des institutions de l'Union européenne ;

*Reconnaissant* qu'au cours des dernières années, les pays méditerranéens, tant ceux qui appartiennent à l'Union européenne que ceux de la région méditerranéenne dans son ensemble, ont connu et continuent de connaître d'importants flux migratoires irréguliers, qui constituent un défi très important pour nos pays et mettent en danger des vies humaines ;

*Reconnaissant* que la migration est une question stratégique qui inquiète tous les pays méditerranéens et qu'elle exige une réponse mondiale et une *approche intégrée* pour une gestion efficace de la migration et de l'asile des réfugiés ;

*Considérant* que la récente escalade des tensions au Moyen-Orient et l'instabilité au Sahel, ainsi que l'évolution géopolitique générale dans l'ensemble de la région, y compris les conflits ouverts et la détérioration des conditions socio-économiques, continueront d'exercer une pression forte et soutenue qui encourage la migration irrégulière ;

*Et puisque nous sommes déterminés* à faire face aux innombrables tragédies dont nous avons été témoins ces dernières années et dont nous continuons d'être témoins, qui ont fait des milliers de victimes ;

Les présidents, vice-présidents et représentants des Parlements du Sud représentés ici,

## DEMANDENT À

Tous les gouvernements et institutions concernés, de

1. Convenir à une *approche intégrée* pour concevoir des politiques économiques, humanitaires, de développement et de consolidation de la paix et de la sécurité qui contribuent à une gestion plus efficace des flux migratoires ;
2. Promouvoir et élaborer des partenariats sur mesure et mutuellement bénéfiques entre les pays *d'origine, de transit et de destination* des migrants afin de favoriser une coopération plus étroite aux niveaux régional, multilatéral et international pour prévenir d'autres décès et toute violation des droits de l'homme tout au long du parcours des migrants et endiguer autant que possible la migration irrégulière ;
3. S'attaquer aux *causes profondes* et aux facteurs de la migration irrégulière et des déplacements forcés. À cet égard, nous reconnaissons les progrès accomplis avec l'adoption du Pacte sur la migration et l'asile et appelons la Commission européenne à œuvrer, dans le cadre du nouveau pacte pour la Méditerranée, à la mise en place de partenariats globaux axés sur la consolidation de la paix et la résolution des conflits, l'investissement, la stabilité économique, la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, l'égalité des sexes et la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes, l'énergie, les transports, la sécurité, l'environnement et le changement climatique, les migrations et d'autres domaines d'intérêt commun ;

4. Reconnaître le besoin d'aider les *pays d'origine* à renforcer leurs capacités pour gérer la réintégration des migrants de retour de manière durable ;
5. Soutenir la mise en place de programmes de *développement local* dans les pays d'origine et de transit axés sur la formation professionnelle, en particulier pour les femmes, y compris les emplois liés à l'ingénierie et les secteurs techniques, visant à créer des opportunités d'emploi et à favoriser la croissance économique afin de prévenir la migration irrégulière ;
6. Évaluer une stratégie globale pour lutter, également avec l'utilisation des technologies modernes et de l'IA, contre les processus de désertification qui frappent particulièrement les pays d'Afrique du Nord et subsaharienne, provoqués par la diminution des précipitations et la mauvaise gestion de l'eau, la réduction de la production agricole et alimentant la migration des agriculteurs, les troubles sociaux et les tensions régionales, ce qui intensifie encore plus la crise migratoire en cours ;
7. Mettre l'accent sur l'amélioration de l'*éducation, les soins de santé et le bien-être social* dans les pays d'origine et de transit, car ces facteurs contribuent directement à réduire les facteurs d'incitation et à prévenir les déplacements forcés ;
8. Reconnaître la pression accrue subie par *les pays de destination* qui sont en première ligne compte tenu de leur situation géographique et des responsabilités qu'implique la gestion de l'accueil, de l'hébergement et du traitement du nombre croissant de demandes d'asile et de l'intégration, en favorisant la mise en place d'un mécanisme efficace de solidarité et de responsabilité partagée ;
9. Être proactifs dans la gestion de tout flux migratoire possible et dans la fourniture d'un soutien, en particulier aux États membres de première ligne ; et veiller à ce que les conditions nécessaires au retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés soient créées lorsque cela est possible ;
10. Lutter contre la migration irrégulière et *améliorer la sécurité* en mettant en place toutes les mesures possibles pour éradiquer les réseaux de passeurs et mettre fin à la traite des êtres humains, en renforçant la coopération régionale par le biais de l'augmentation des capacités de contrôle des frontières et en mettant en place des opérations conjointes entre les pays d'origine, de transit et de destination ;
11. Veiller à ce que *les droits de l'homme* soient respectés à tous les stades de la coopération et surveiller, signaler et combattre en permanence la détresse ou les souffrances inutiles de toutes les personnes concernées ;
12. Protéger les *filles et les garçons mineurs* en migration et les mineurs non accompagnés, en soulignant que, quel que soit leur statut de migrants ou de réfugiés, leurs droits sont consacrés par la Convention des Nations Unies relative aux droits de

l'enfant, et que leur intérêt supérieur doit être la considération primordiale dans toutes les décisions et actions qui les concernent ;

13. Reconnaître les avantages de la *migration légale* et de la mobilité, car une migration sûre et légale est bénéfique pour tous, puisqu'elle peut contribuer à répondre à certains besoins du marché du travail et à stimuler la croissance économique dans les pays de destination, de transit et d'origine ; encourager la mise en place de *voies légales sûres*, en utilisant des couloirs humanitaires pour les personnes ayant droit à une protection internationale, et par le biais des programmes de formation et de mobilité de la main-d'œuvre ; et mener des campagnes de sensibilisation au niveau institutionnel sur les avantages de la migration légale ;

14. *Défendre* de manière proactive *les valeurs* de la migration pour lutter contre le racisme et la xénophobie. Et s'engager activement auprès des pays d'accueil en investissant dans des politiques d'accueil et d'intégration sociale, professionnelle et culturelle pour les nouveaux arrivants.

## **CHAMBRES PARLEMENTAIRES SIGNATAIRES DE LA DÉCLARATION FINALE**

- 1) Congrès des députés (Espagne)
- 2) Sénat (Espagne)
- 3) Chambre des représentants (Maroc)
- 4) Chambre des conseillers (Maroc)
- 5) Chambre des représentants (Égypte)
- 6) Parlement européen
- 7) Parlement de Croatie (Croatie)
- 8) Chambre des représentants (Chypre)
- 9) Assemblée nationale (France)
- 10) Parlement hellénique (Grèce)
- 11) Chambre des députés (Italie)
- 12) Sénat (Italie)
- 13) Chambre des représentants (Malte)
- 14) Assemblée de la République (Portugal)
- 15) Assemblée nationale (Slovénie)
- 16) Grande Assemblée nationale (Turquie)



Parliamentary Assembly of the Union for the Mediterranean  
Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée  
Asamblea Parlamentaria de la Unión por el Mediterráneo  
الجمعية البرلمانية للاتحاد من أجل المتوسط



CORTES GENERALES

Francina Armengol Socias  
Congreso de los Diputados  
Spain

Javier Ignacio Maroto Aranzábal  
Senado  
Spain

Fassi Fihri Abdelmajid  
Majliss-annouwab  
Morocco

Mohamed Aboueleneen  
Majlis Al-Nuwab  
Egypt

Annita Demetriou  
Vouli ton Antiprosopon  
Cyprus

Giulio Centemero  
Camera dei Deputati  
Italy

Simona Petrucci  
Senato della Repubblica  
Italy

Angelo Farrugia  
Kamra tad-Deputati  
Malta

José Pedro Aguiar Branco  
Assembleia da Republica  
Portugal

Nataša Sukič  
Državni Zbor  
Slovenia

Mustafa Hüki Cevizoglu  
Türkiye Büyük Millet Meclisi  
Türkiye

(with the reservation)  
to second paragraph)

Mohamed Zidouh  
Majlis al-Mustacharin  
Morocco